



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION LISIEUX NORMANDIE

COMMUNES DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE (14 654)

PROJET D'AMENAGEMENT DU « CENTRE AQUATIQUE INTERCOMMUNAL » SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-PIERRE-EN-AUGE PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION LISIEUX NORMANDIE

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 13 juin 2022, il sera procédé à une enquête publique unique préalable concernant le **projet d'aménagement du « Centre aquatique intercommunal » sur la commune de SAINT-PIERRE-EN-AUGE**, portant sur l'**autorisation unique (AU)** au titre de la Loi sur l'Eau et sur le **permis de construire (PC)**.

Cette enquête se déroulera du lundi 11 juillet 2022 à 09h00 au vendredi 12 août 2022 inclus à 17h00

Les pièces relatives au dossier d'enquête, ainsi que les registres d'enquête sont déposés pendant toute la durée de l'enquête en mairie de SAINT-PIERRE-EN-AUGE et à l'Hôtel de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie. Ils sont consultables en version papier aux jours et heures habituels d'ouverture au public selon les modalités suivantes (ces horaires sont donnés à titre indicatif et peuvent être amenés à évoluer) :

Lieu	Jours et heures d'ouverture de la mairie
Mairie SAINT-PIERRE-EN-AUGE Place de l'hôtel de ville - Saint-Pierre-sur-Dives 14170 Saint-Pierre-en-Auge Mél : accueil@stpauge.fr https://www.saint-pierre-en-auge.fr/ Tél. 02 31 20 73 28	Du lundi au vendredi : 09h00 – 12h30 et de 13h30 - 17h00 Samedi : 10h00 à 12h00
Communauté d'Agglomération - Lisieux Normandie 11 place François-Mitterrand -14100 Lisieux Adresse Web : http://www.lisieux-normandie.fr Mél. : secretariat@agglo-lisieux.fr Tel :02 31 61 66 00	Du lundi au vendredi de 9h 0 à 12h00 et de 14h00 à 17h00

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne peut consigner ses observations, propositions :

- sur les registres d'enquête côtés et paraphés par le commissaire enquêteur, disponibles en mairie de SAINT-PIERRE-EN-AUGE et à l'Hôtel de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie ;
- sur le registre d'enquête dématérialisé sur lequel les observations du public sont disponibles et consultables, à l'adresse ci-dessous : <https://www.registre-dematerialise.fr/4072>
- par correspondance postale adressée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur au siège de l'enquête publique sis Place de l'hôtel de ville – Saint-Pierre-sur-Dives 14170 Saint-Pierre-en-Auge.

Le dossier d'enquête est téléchargeable sur le site de l'Etat dans le département à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr/> en suivant la rubrique : [Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#), de même que sur le site de registre dématérialisé rappelé ci-avant.

Des informations complémentaires peuvent être demandées au représentant du maître d'ouvrage : Monsieur Jean-Philippe VACHER - Commande Publique et Infrastructures - courriel : infrastructures@agglo-lisieux.fr - Téléphone: 02 31 61 66 00 / 06 58 77 34 76 - courriel : jpvacher@agglo-lisieux.fr 6, rue d'Alençon - B.P. 26020 - 14100 LISIEUX cedex

Monsieur Bernard MIGNOT, ingénieur des travaux publics à la retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de CAEN. Il diligentera l'enquête publique unique en cette qualité.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour répondre aux différentes interrogations de ce dernier et recevoir leurs observations écrites ou orales les jours et heures ci-dessous.

Lieux	Jours et heures de permanences
Mairie de SAINT-PIERRE-EN-AUGE	- Le lundi 11 juillet 2022 de 09h00 à 12h00 (Ouverture de l'enquête)
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	- Le mardi 19 juillet 2022 de 14h00 à 17h00
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	- Le lundi 25 juillet 2022 de 9h00 à 12h00
Mairie de SAINT-PIERRE-EN-AUGE	- Le samedi 30 juillet 2022 de 10h00 à 12h00
Communauté d'Agglomération Lisieux Normandie	- Le mercredi 3 août 2022 de 14h00 à 17h00
Mairie de SAINT-PIERRE-EN-AUGE	- Le vendredi 12 août 2022 de 13h30 à 17h00 (Clôture de l'enquête)

À la clôture de l'enquête, toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur, dès leur disponibilité, sur les sites internet, les lieux de consultation et de téléchargement du dossier rappelés ci-avant (registre dématérialisé et site de l'État dans le département) ainsi qu'à la mairie intéressée pendant un an à compter de la clôture de cette enquête.

L'autorité compétente pour prendre la décision concernant la demande d'autorisation unique valant autorisation au titre de l'article L214-3 du code de l'environnement, est le Préfet du Calvados.

Le permis de construire relève de la compétence de la Communauté d'agglomération Lisieux Normandie.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE VENDREDI 12 AOUT 2022 INCLUS A 17h00